

**CONCOURS EXTERNE POUR L'ACCÈS AU GRADE
D'INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES**

ANNÉE 2020

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ N° 2

Durée : 3 heures - Coefficient : 5

Droit des affaires

Toute note inférieure à 5/20 est éliminatoire.

Recommandations importantes

Le candidat trouvera au verso la manière de servir la copie dédiée.

Sous peine d'annulation de sa copie, le candidat ne doit porter aucun signe distinctif (nom, prénom, signature, numéro de candidature, etc.) en dehors du volet rabattable d'en-tête.

Il devra obligatoirement se conformer aux directives données.



Tournez la page S.V.P.

SUJET

DROIT DES AFFAIRES

Code matière : 023

L'usage de matériel ou de document n'est pas autorisé.

Le candidat traitera obligatoirement les deux sujets suivants.

Sujet n° 1

La personnalité morale des sociétés : acquisition et effets pour la société, les associés-fondateurs et les tiers.

Sujet n° 2

La société A produisant des articles de luxe (pièces uniques) en situation de monopole sur le marché français, entend renégocier son contrat de distribution sélective passé il y a quelques années avec ses distributeurs B et C. Elle souhaite en effet développer une activité de vente en direct avec ses propres magasins.

Entrant en concurrence avec ses distributeurs, elle souhaite leur imposer à la fois un prix de vente intermédiaire suffisamment important pour ne pas baisser sa marge, et un prix de revente maximum, sans négociation possible, réduisant de facto la marge de B et C.

1. Présentez les principales caractéristiques du contrat de distribution sélective.

2. Le comportement de la société A est-il abusif ? Si c'est le cas, présentez la pratique anti-concurrentielle à laquelle se livre la société A.

3. Quels recours ont les entreprises B et C et quelles sanctions encourt A ?

